

Municipalité de Saint-Agapit
Service des loisirs / Centre Sportif G.H. Vermette



1068, avenue Bergeron
Saint-Agapit (Québec) G0S 1Z0

Règlements du patinage libre

Afin d'assurer à la population la pratique d'une activité de qualité dans un encadrement sécuritaire, les règles suivantes doivent être appliquées lors du patinage libre :

Il est interdit :

- De traverser la section centrale délimitée par les cônes, cette dernière doit servir seulement d'aire de glace pour les débutants;
- De patiner à contre-sens ou à reculons;
- De jouer à la tague, de se bousculer ou de se lancer de la neige;
- De faire des courses, de patiner de façon excessive ou de zigzaguer;
- De boire ou manger sur la patinoire;
- De former une chaîne;
- D'être chaussé de bottes, de souliers etc;
- De s'asseoir inutilement sur la glace;
- De jouer au hockey ou de faire des figures de patin artistique;
- D'utiliser des carrosses et poussettes pour enfants;
- De porter un enfant dans ses bras.

À Noter :

- ❖ Il est permis d'utiliser des chaises sur la patinoire SEULEMENT si elles servent d'appui à un patineur débutant. Il est interdit de les utiliser dans le but de trainer quelqu'un;
- ❖ Le port du casque et de gants est recommandé pour les débutants;
- ❖ Pour le hockey libre, le port du casque et des gants est obligatoire en tout temps.

Toute personne qui enfreint ces règlements ou qui adopte un comportement dangereux peut être expulsée de la patinoire par le responsable du Centre Sportif G.H. Vermette.

La direction